

Nouveaux nés

Mise à disposition de sacs taxés gratuits

Le Conseil communal a décidé de la mise en place de mesures d'accompagnement à l'introduction de la taxe au sac pour les nouveaux nés.

En effet, pour chaque enfant né à partir du 1^{er} janvier 2019, les parents domiciliés sur le territoire communal seront contactés par courrier et se verront remettre :

- 50 sacs à ordures de 35 litres,
- un bon d'achat de la société des commerçants et artisans d'une valeur de CHF 100.--.

Pour les enfants qui sont nés avant cette date, la commune de Crans-Montana apporte une aide concrète aux familles. En effet, nous avons mis sur pied toutes sortes de mesures financières en vue de réduire les coûts et d'alléger ainsi le budget des familles.

Les mesures actuellement en vigueur sont les suivantes :

- remboursement de l'intégralité du montant du magic pass (prix de lancement) pour les enfants mineurs,
- déduction directe sur le bordereau d'impôt de CHF 300.--/enfant jusqu'à 25 ans et de CHF 100.--/adulte,
- prise en charge financière importante de la commune pour tous les enfants inscrits dans les crèches et dans les UAPE, ce qui permet d'offrir des tarifs intéressants et abordables aux parents,
- participation aux frais de transport pour les étudiants et les apprentis,
- participation de 65% aux soins dentaires prophylactiques de toutes les personnes mineures.

Crans-Montana, janvier 2019.